

Synthèse du Compte Administratif 2024

I – Présentation du Compte Administratif 2024

De nouveau en 2024 le Département de l'Indre aura répondu avec pertinence aux priorités et aux urgences du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Cette solidarité, fil conducteur de toute l'action départementale, s'exprime certes d'abord en direction des populations fragilisées mais concerne également notre territoire, nos associations, nos communes et nos entrepreneurs.

Le Département de l'Indre réaffirme sa responsabilité de collectivité de proximité qui s'inscrit et prend pleinement sa part dans l'action globale de la puissance publique. C'est avec détermination et exigence qu'ont été mises en oeuvre les politiques éducatives, culturelles, sportives, la sécurité des habitants de l'Indre, la solidarité avec les territoires et enfin l'aménagement et l'attractivité de notre monde rural.

Privilégier une politique responsable, efficiente et ambitieuse, tels sont les choix et les objectifs qui ont permis d'accomplir efficacement nos missions primordiales de solidarités humaines et territoriales. Le bilan 2024 traduit la volonté de notre Assemblée d'oeuvrer et de se mobiliser toujours plus pour tous ses habitants.

A - Les chiffres du Compte Administratif 2024

L'exécution 2024 est le reflet exact des multiples domaines d'intervention de notre collectivité au service du territoire de l'Indre et de tous ses habitants. Elle met en évidence la consolidation des actions engagées en faveur de nos concitoyens pour faire vivre la notion de solidarités humaines. Par ses investissements significatifs pour l'avenir de l'Indre, notre collectivité s'attache à accomplir pleinement ses missions au service des solidarités territoriales.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 84 % avec 281.898.649 € de dépenses réelles dont 227.352.569 € en fonctionnement et 54.546.080 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1.265 €. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100%, s'élèvent à 303.470.347 €, dont 263.356.006 € en fonctionnement et 40.114.341 € en investissement.

L'exécution du budget s'est traduite en 2024 par la production de 26 705 mandats. Parallèlement, 9 513 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 960 virements de crédits ont été saisis et 7 régies suivies.

B - Les grandes masses budgétaires

La structure des ressources 2024

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 2,5% résultant d'une contraction des DMTO cumulée à l'augmentation de la TSCA, du DCP et dans une moindre proportion aux fractions de TVA.

Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2024 la stabilité du taux minimal de 3,80 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété de ses habitants .

Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'IFER.

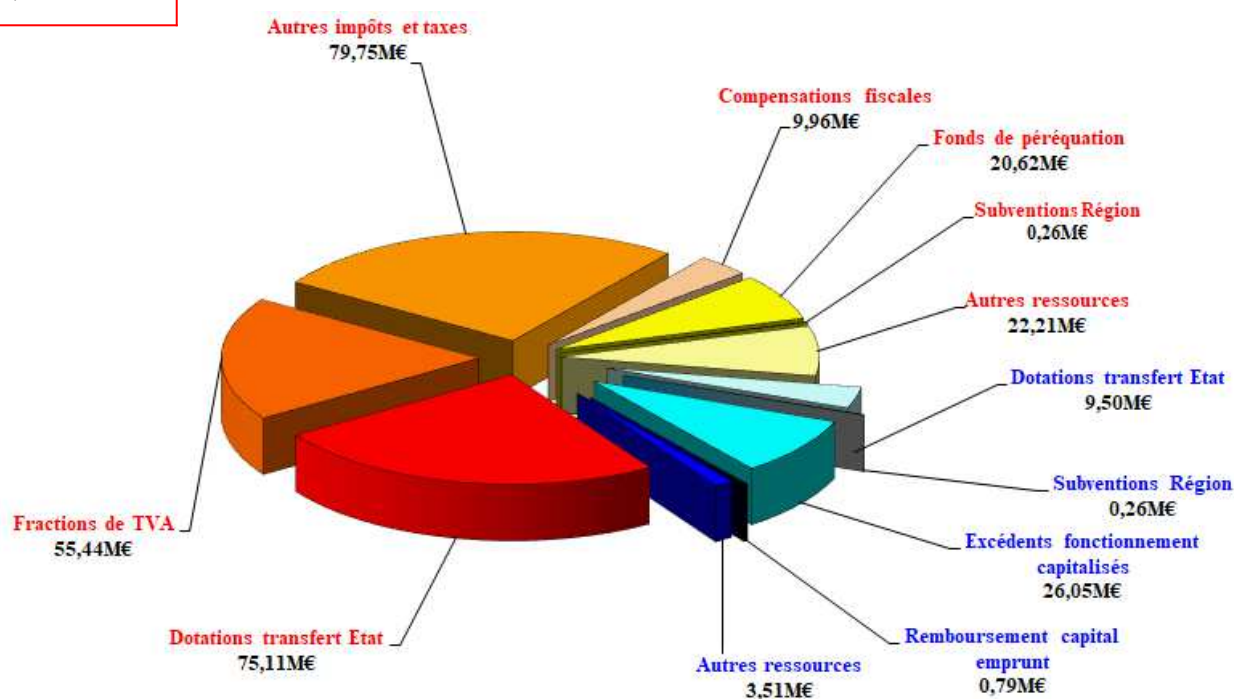
Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent près de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2024.

La croissance de la TVA n'aura été une sécurité qu'à court terme, sa progression ayant ralenti en 2024 à +1,12 % contre +2,8 % en 2023.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,3 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

Fonctionnement
263,36 M€

Répartition des recettes réelles



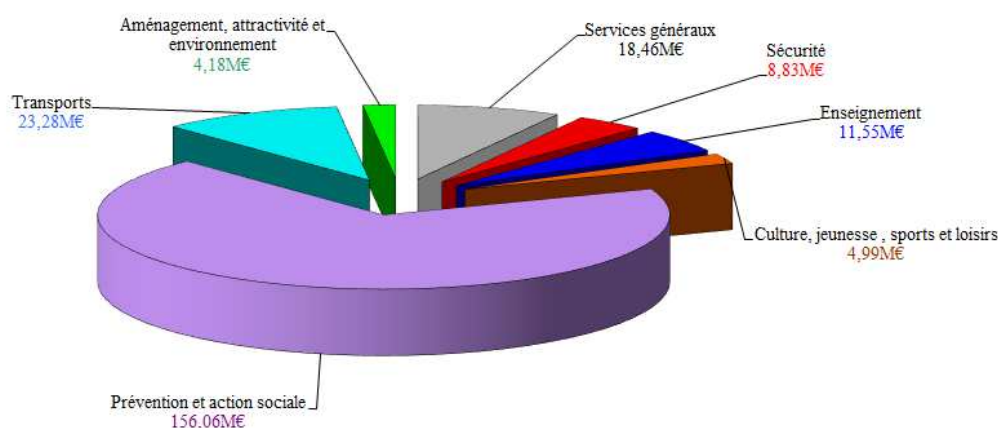
Investissement
40,11 M€

Les solidarités humaines au cœur de nos missions

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment. 227,4M€ de crédits sont consacrés en 2024 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au cœur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution guidant celle des dépenses totales de fonctionnement. Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+9%) et par les charges de personnel (+4,9%) compte tenu des différentes revalorisations salariales.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 156M€, soit +5M€ supplémentaires par rapport à 2023. Représentant 69% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse à un rythme soutenu.

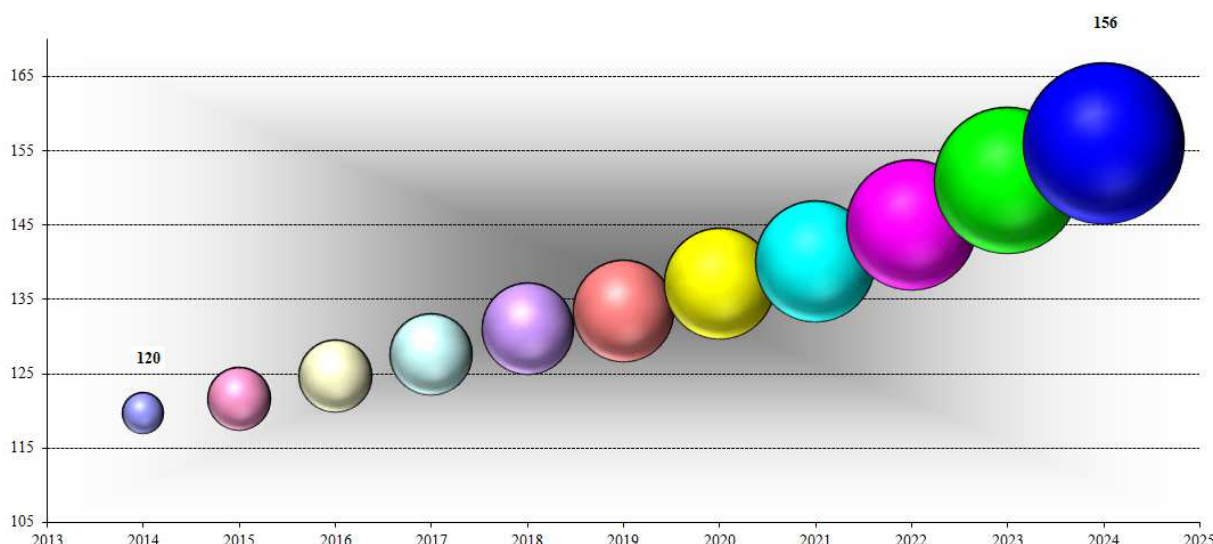
Le Département de l'Indre a poursuivi en 2024 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être.

La croissance des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH, dans le secteur des personnes âgées avec les frais de séjours en établissements et dans le domaine des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA. Seules les dépenses relatives à l'APA sont stables. Globalement, les dépenses liées aux 3 AIS (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 69M€, en hausse de 1,2 %.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2024 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

Evolution des dépenses liées aux solidarités humaines

En M€



Des investissements ambitieux et conséquents en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire

Les investissements départementaux s'élèvent à 54,6M€.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

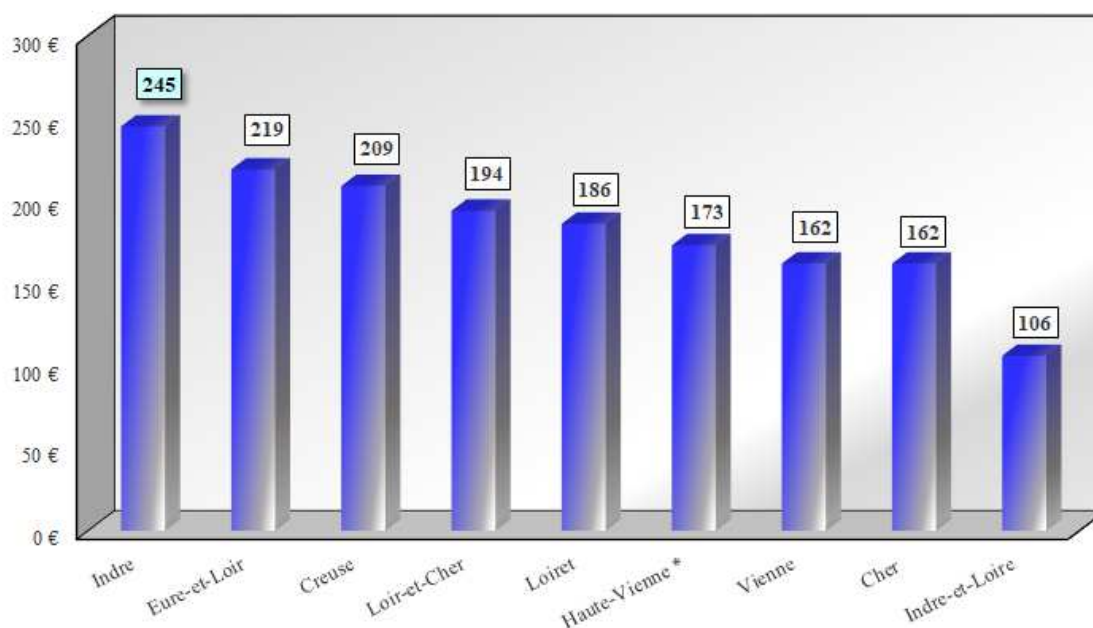
Le Département a poursuivi sa forte politique d'investissements en 2024.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 53,6M€. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 24,6M€ en faveur du réseau routier en hausse de +20 %, et des dépenses à hauteur de 8,7 M€ à destination des travaux dans les collèges, également en augmentation de +20%.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, poursuit ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 12,8M€.

De nouveau en 2024, le ratio des dépenses d'équipement par habitant poursuit sa croissance pour s'établir à 245€/hab. Ainsi, l'Indre se place en première position de ceux qui investissent le plus par habitant parmi tous les Départements de la Région Centre-Val de Loire et les Départements limitrophes de l'Indre.

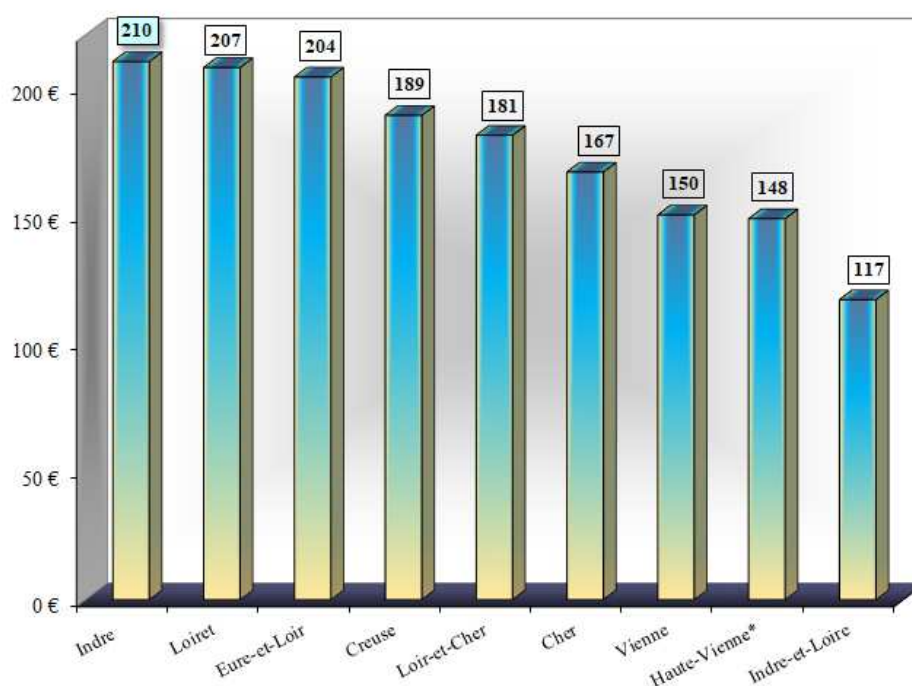
Dépenses d'équipement 2024 des Départements de la Région CVL et des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



* ratio 2023 en l'absence des données 2024

De même, sur la durée, le ratio moyen 2021-2024 des dépenses d'équipement par habitant atteint 210€ et demeure le plus élevé des Départements de la Région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes de l'Indre.

Moyenne 2021-2024 des dépenses d'équipement des Départements de la Région CVL et des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



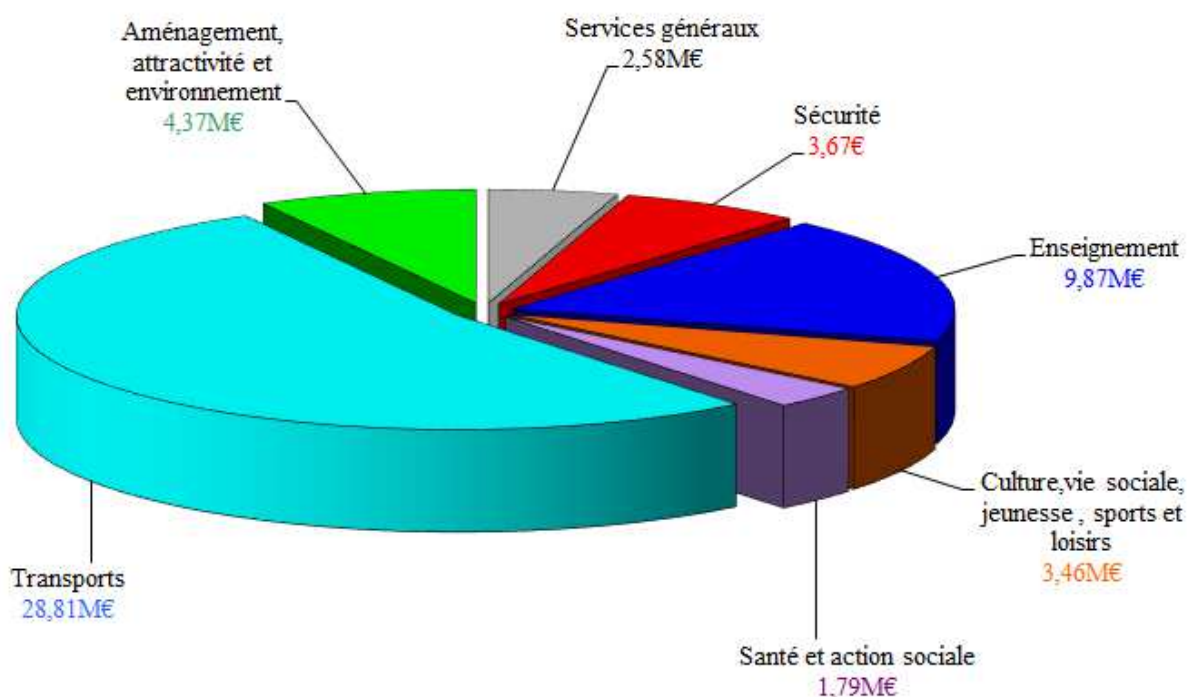
* moyenne 2021-2023 pour la Haute-Vienne (données 2024 non connues)

De nouveau en 2024, notre Département a tenu ses engagements en poursuivant ses investissements soutenus avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à l'important chantier de l'aménagement numérique
- à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

Répartition des dépenses réelles d'Investissement



Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2024, à 40,1M€.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 791.101 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) se dégrade en 2024 pour s'établir à 36 M€. L'épargne brute est en recul de 12 % compte tenu de l'« effet ciseaux » provoqué par une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes.

Toutefois, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2024.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2024 qui s'établit à 6,9M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de 2 mois.

En 2024, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 31 € par habitant.

Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2023)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite "loi ATR" et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

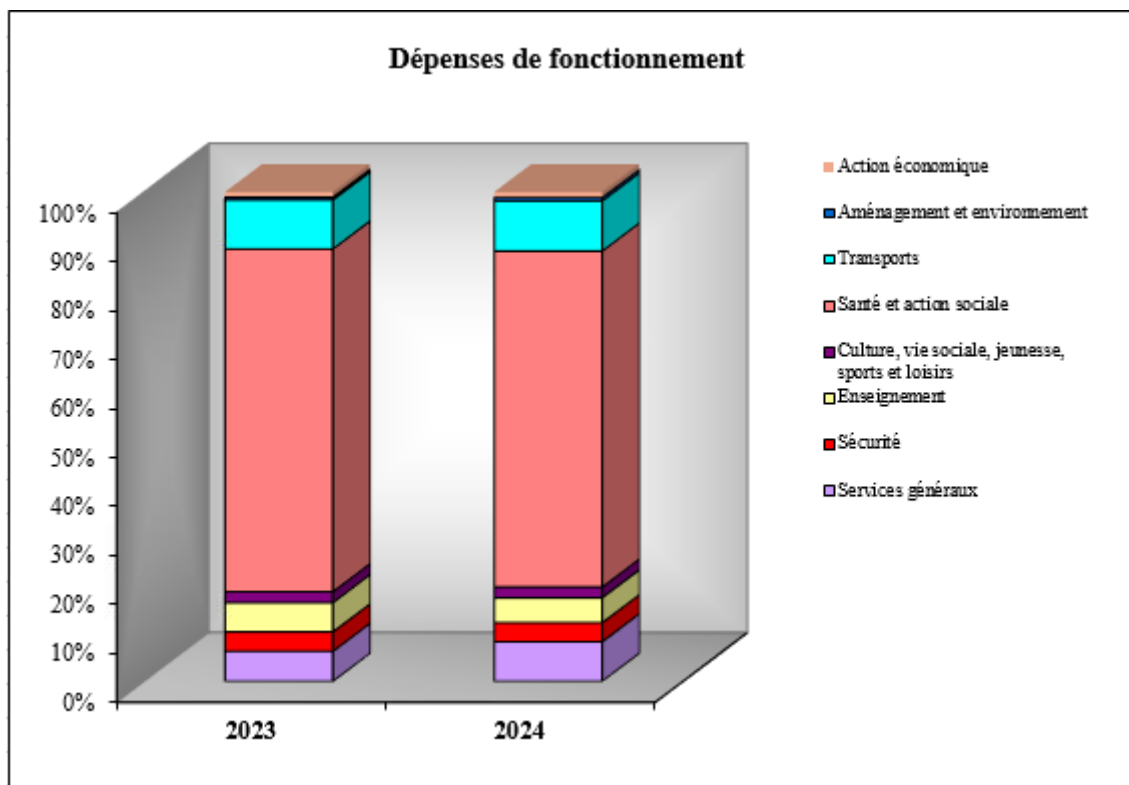
Intitulé	Signification	Valeurs CA 2024	Moyennes nationales (CA 2023)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	1 013,02	988
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1 181,61	1 101
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	244,71	130
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	31,14	476
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	207,55	122
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	24,12 %	22 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	86,03 %	94 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	20,71 %	12 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	2,64 %	43 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	Mesure la capacité à investir	13,67 %	

* population totale issue du décret du 26/12/2023 : 222 879 habitants

II – Evolution des dépenses et des recettes

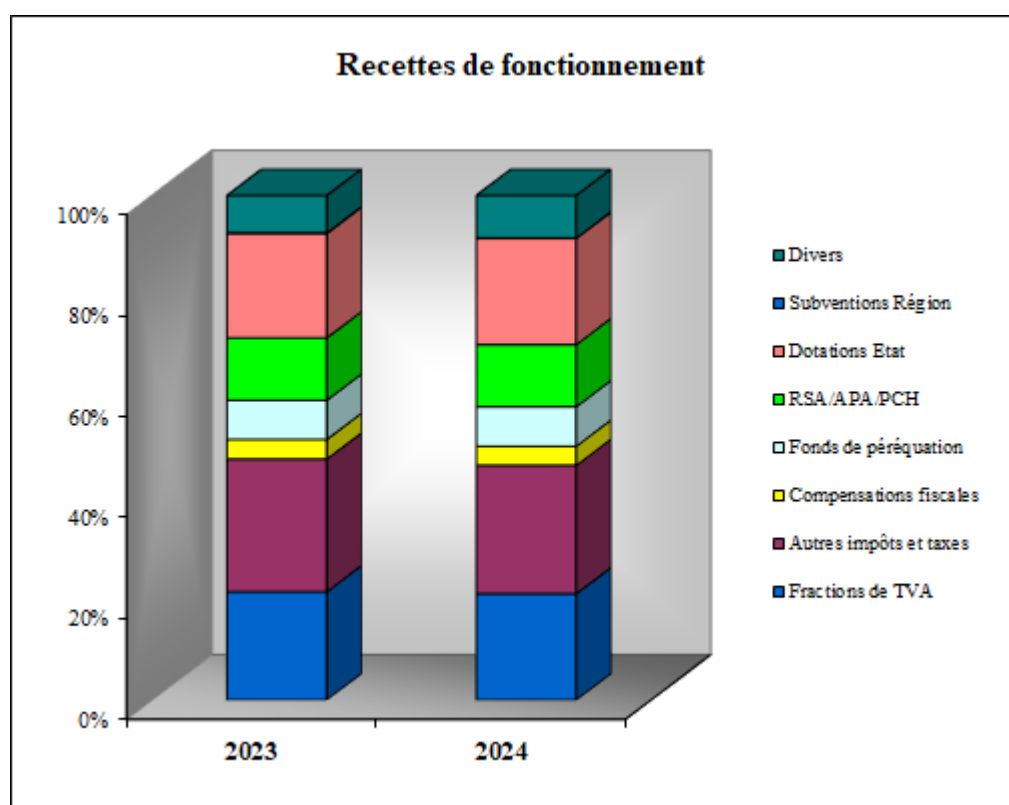
Dépenses de fonctionnement

- 2023 = 215.674.476,41€
- 2024 = 227.352.569,00€



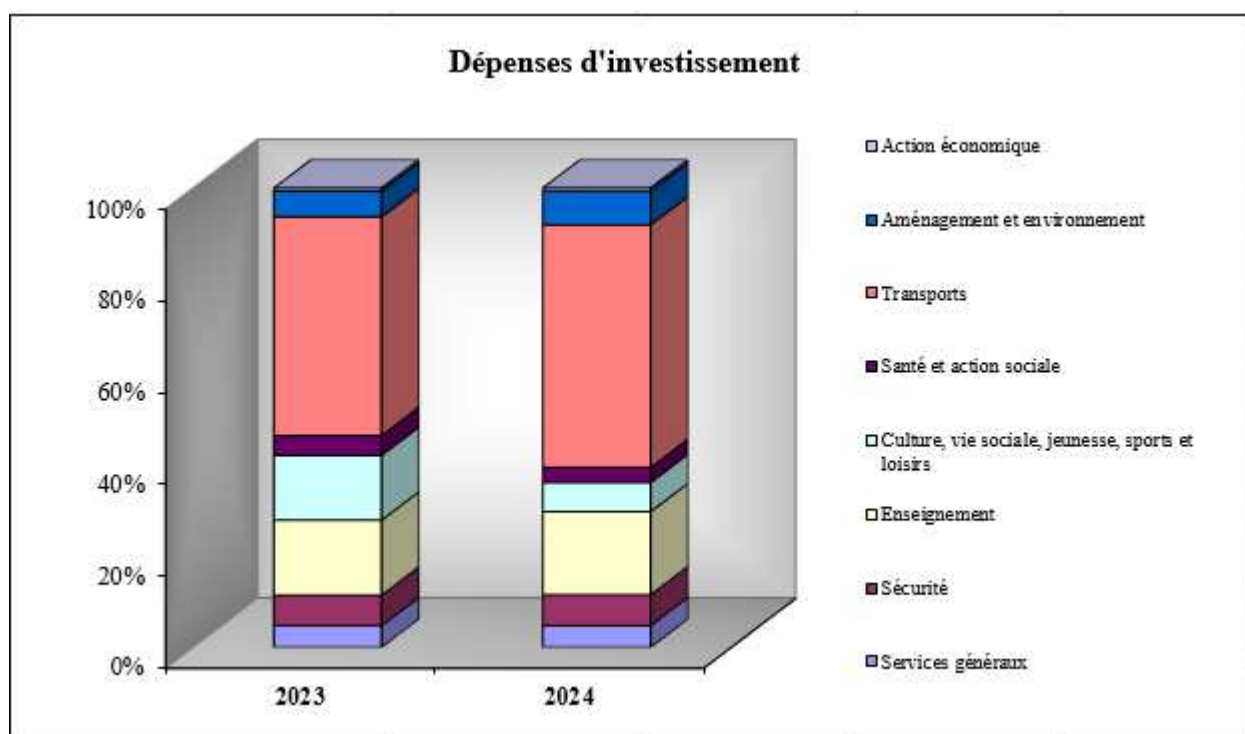
Recettes de fonctionnement

- 2023 = 256.950.762,94€
- 2024 = 263.356.006,57€



Dépenses d'investissement

- 2023 = 53.956.079,25€
- 2024 = 54.546.080,26€



Recettes d'investissement

- 2023 = 30.246.195,44€
- 2024 = 40.114.340,88€

